Gérald Darmanin annonce un numerus clausus dans les maisons d’arrêt et veut en faire une loi

08/01/2026 à 17h03



Lors de ses vœux au Conseil national des barreaux (CNB), Gérald Darmanin a promis la fin des matelas au sol d’ici à dix-huit mois. Près de 7 000 détenus dorment aujourd’hui par terre.

Le garde des Sceaux a créé la surprise en annonçant l’instauration d’un « numerus clausus » dans les maisons d’arrêt, non plus seulement surpeuplées mais totalement saturées (170 % de taux d’occupation). Alors qu’il souhaite limiter le recours au sursis et les possibilités d’aménagement de peine, Gérald Darmanin reprend à son compte une proposition défendue de longue date par la Contrôleuse générale des lieux privatifs de liberté, Dominique Simonnot.

Paradoxe ? *« La fermeté n’est pas incompatible avec la dignité »*, a répliqué le garde des Sceaux. *Je souhaite inscrire cette impossibilité dans la loi »*, promet Gérald Darmanin

Le Point